

DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME ANNUEL 2024-2025



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES



Faculté
des
Sciences

Numéro Matricule

0	0	0							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Vous êtes un·e **étudiant·e régulièrement inscrit·e à l'ULB en 2024 -25** et vous souhaitez ajouter des unités d'enseignement à votre programme annuel étudiant (PAE) **au sein d'un même cycle**.

Attention : En règle générale, un PAE ne peut excéder 60 crédits au total. Tout PAE excédant 60 crédits doit avoir reçu préalablement l'autorisation du Jury pour un maximum de **75 crédits**.

Une seule modification de programme annuel peut être accordée par année académique.

Procédure :

- Le formulaire doit être remis au Président·e ou Secrétaire de Jury **avant le 31 octobre 2024** par e-mail pour **signature**.
- Le formulaire signé par le Jury doit être remis signé au secrétariat facultaire par mail à etudiants.sciences@ulb.be **avant le 31 octobre** ;

À remplir par l'étudiant·e

NOM:

Prénom:

Programme pour lequel la modification est demandée (ex : BA-BIOL) :

.....

Signature de l'étudiant·e :

Date :

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes, fixées par l'Université :

- La décision de modification du programme annuel est **irrévocable** ;
- Toutes les activités d'apprentissage qui constituent les unités d'enseignement de votre programme, (cours magistral, exercices dirigés, travaux pratiques, séminaires, excursions, etc.) doivent être suivies au cours d'une même année académique ;
- Toutes les contraintes spécifiques liées aux enseignements, fixées par la Faculté, doivent être respectées (prérequis, corequis, organisation de l'enseignement cette année [certaines unités d'enseignement ne sont organisées qu'une année sur deux], etc.) ;
- Il relève de la responsabilité de l'étudiant·e de consulter l'horaire des unités d'enseignement, de façon à éviter l'inscription à des unités d'enseignement dont les horaires seraient incompatibles.

